

Fiche technique

Administration de la vitamine « A »



L'**avitaminose « A »** est une carence nutritionnelle.

Elle se manifeste surtout chez les enfants **de 6 mois à 6 ans**, mais également chez les enfants plus âgés et les adultes

Très fréquente en saison sèche et en période de famine, notamment dans les périodes de sécheresse.

Signes :

- L' impossibilité de voir dans l'obscurité ou en lumière faible ;
- La tâche : un amas de débris crémeux sur le blanc de l'œil ;
- L'ulcération sur le noir de l'œil ;
- La diminution de la résistance de l'organisme aux infections.

Traitement : fortes doses de vitamine (capsules) par voie orale est recommandée:

a. Enfants de 12 à 59 mois :

- Dès le diagnostic : 1 capsule de 200.000 UI ;
- Le jour suivant : 1 capsule de 200.000 UI ;
- 4 semaines plus tard : 1 capsule de 200.000 UI.

b. Enfants de 6 à 11 mois et tout enfant pesant moins de 8 kg :

- Dès le diagnostic: 1/2 capsule de 200.000 UI(100.000 UI) ;
- Le jour suivant : 1/2 capsule de 200.000 UI ;
- 4 semaines plus tard : 1/2 capsule de 200.000 UI.

c. Femmes qui allaitent ou en post partum :

- Dès le diagnostic : 1 capsule de 200.000 UI ;
- Le jour suivant : 1 capsule de 200.000 UI ;
- 4 semaines plus tard : 1 capsules de 200.000 UI.

Supplémentation en vitamine A chez l'enfant selon l'âge et la femme en post partum à titre préventif.

Groupes cibles	Posologie	Périodicité
Enfants (0 – 6 mois) non allaités	½ capsule de 100 000 UI	1 fois à la naissance
Enfants de 6 – 11 mois	1 capsule de 100 000 UI	A partir du 6 ^{em} mois
Enfants de 12 – 59 mois	1 capsule de 200 000 UI	Tous les 6 mois
Femmes en post-partum	1 capsule de 200 000 UI	Dans les 40 jours qui suivent l'accouchement

NB : les enfants rougeoleux, ceux présentant une diarrhée persistante, une malnutrition et ceux vivant dans la même famille qu'une personne présentant des signes oculaires de carence en vitamine A sont considérés comme à risque .

Ils doivent recevoir au cours de leurs traitements une dose de vit. « A » à titre préventif.

Enregistrement : Il est vivement indiqué d'identifier les enfants ayant reçu la vitamine A .

au cours de la distribution des capsules afin d'éviter les surdosages. Cette identification se fera par l'enregistrement de l'information sur la fiche de surveillance de la croissance, le carnet de vaccination ou le carnet de santé maternelle et infantile.

